

Pistes d'analyse concernant l'impact social des activités du tiers secteur d'économie sociale dans quatre arrondissements de la Ville de Montréal

Christian Jetté, Réjean Mathieu et Lucie Dumais

Volume 15, numéro 2, 2002

Prendre la mesure du bénévolat

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/008917ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/008917ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Jetté, C., Mathieu, R. & Dumais, L. (2002). Pistes d'analyse concernant l'impact social des activités du tiers secteur d'économie sociale dans quatre arrondissements de la Ville de Montréal. *Nouvelles pratiques sociales*, 15(2), 87-103. <https://doi.org/10.7202/008917ar>

Résumé de l'article

Les auteurs discutent, d'une part, de l'urgence de mettre en valeur l'originalité de l'impact et les bienfaits des interventions de certains organismes du tiers secteur en économie sociale tant sur les individus que sur les communautés et, d'autre part, ils traitent de la rareté des dispositifs méthodologiques d'évaluation appropriés. Ils proposent de systématiser un ensemble de buts socioéconomiques correspondant aux activités du tiers secteur et qui distinguent celles-ci du secteur public ou du secteur privé à but lucratif. Leur proposition se fonde sur les résultats d'une recherche menée à la fin des années 1990 avec plus de 150 organismes à Montréal, tout en étant rattachée à des fondements théoriques qui, depuis le Forum national sur la santé, notamment, obtient un certain consensus entre chercheurs et politiques.

❖ Pistes d'analyse
concernant l'impact
social des activités du
tiers secteur d'économie
sociale dans quatre
arrondissements de la
Ville de Montréal

Christian JETTÉ

Réjean MATHIEU

Lucie DUMAIS

*Laboratoire de recherche sur les pratiques
et les politiques sociales (LAREPPS)*

École de travail social

Université du Québec à Montréal

Les auteurs discutent, d'une part, de l'urgence de mettre en valeur l'originalité de l'impact et les bienfaits des interventions de certains organismes du tiers secteur en économie sociale tant sur les individus que sur les communautés et, d'autre part, ils traitent de la rareté des dispositifs méthodologiques d'évaluation appropriés. Ils proposent de systématiser un ensemble de buts socioéconomiques correspondant aux activités du tiers secteur et qui distinguent celles-ci du secteur public ou du secteur privé à but lucratif. Leur

proposition se fonde sur les résultats d'une recherche menée à la fin des années 1990 avec plus de 150 organismes à Montréal, tout en étant rattachée à des fondements théoriques qui, depuis le Forum national sur la santé, notamment, obtient un certain consensus entre chercheurs et politiques.

The authors stress both the urgency of evaluating the particular impact of the non-profit sector on people and their community, and the paucity of proper methodological devices serving that purpose. They outline a set of socio-economic goals that would not only describe the activities of the sector but also depict their specific outcomes as compared to those of the public and private sectors. Their analysis is based on results provided by over 150 organizations in Montreal during the courses of a research conducted at the end of the 1990s, and further grounded on theoretical arguments around which researchers and politicians have reached a consensus in the aftermath of the National Forum on Health.

Cet article présente une partie des résultats d'une recherche menée entre 1996 et 2001¹ dans quatre arrondissements de la Ville de Montréal : Centre-Sud, Plateau Mont-Royal, Rosemont / Petite-Patrie, Mercier / Hochelaga-Maisonneuve et Pointe-Saint-Charles / Saint-Henri. Cette recherche porte sur l'impact socioéconomique des organismes du tiers secteur d'économie sociale. Plus précisément, nous reprenons ici les données touchant l'impact social de leurs activités sur la santé et le bien-être des personnes et des communautés présentes sur ces territoires. Ces résultats se présentent toutefois davantage sous la forme de pistes d'analyse restant à explorer que sous celle de conclusions finales et définitives. Notre contribution demeure donc modeste à certains égards. Néanmoins, compte tenu de l'avancée plutôt récente des recherches dans ce domaine, il nous apparaissait intéressant de rendre accessibles les résultats de nos travaux afin d'alimenter la réflexion et les débats parmi les chercheurs et les responsables d'organismes intéressés par cette question.

Dans la première partie de cet article, nous décrivons brièvement certaines difficultés, théoriques et pratiques, rencontrées au cours de nos travaux ; ces difficultés concernent l'évaluation de l'impact des organismes

1. Cette recherche a donné lieu à deux rapports. Un premier rapport d'étape fut publié en 1996 (MATHIEU *et al.*, 1996). Quant au rapport final, il a paru en janvier 2001 (MATHIEU *et al.*, 2001). À noter que ces travaux ont été soutenus financièrement par le programme d'aide financière à la recherche et à la création de l'UQÀM, le Fonds institutionnel de la recherche de la Télé-université, la Chaire Seagram en gestion des organismes sans but lucratif de l'UQÀM, le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) et le Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS) de l'UQÀM.

communautaires, que nous assimilons ici au tiers secteur d'économie sociale. La deuxième partie exposera les données qualitatives que nous avons recueillies par l'entremise des entrevues réalisées et qui constituent le matériel de base à partir duquel nous avons travaillé. Enfin, nous présenterons en troisième partie les pistes d'analyse qui se dégagent de nos résultats et qui permettraient, éventuellement, d'orienter de nouvelles recherches sur l'impact social des activités de ces organismes du point de vue de la santé et du bien-être des populations. Ce sera également pour nous l'occasion de mettre en relief certains éléments de méthodologie aptes à relever le défi posé par la mesure de ces impacts.

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Avec le recul, nous constatons que notre choix des organismes participant à la recherche ne permettait pas un examen détaillé de l'impact socio-économique des organismes communautaires, hormis, peut-être, en ce qui concerne la dimension relative aux partenariats, aux concertations et aux réseautages entre les organismes (Jetté et Mathieu, 1998). Ces remarques ne signifient nullement que nous n'étions pas conscients de l'importance stratégique accordée par les organismes du tiers secteur à cette question, bien au contraire. Toutefois, il était difficile, pour ne pas dire impossible, d'évaluer l'impact social de ces organismes, sur une base comparative et dans le cadre de la démarche méthodologique que nous nous étions fixée. Cette méthode consistait en un questionnaire autoadministré qui fut distribué à 450 organismes ainsi qu'en la réalisation de quatre *focus groups* réunissant une vingtaine de représentants d'organismes² (Mathieu *et al.*; 2001).

Comment, en effet, façonner des outils méthodologiques avec lesquels nous aurions pu à la fois évaluer l'impact social d'un organisme qui a pour mission de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes ayant des problèmes de santé mentale, par exemple, et du même souffle, évaluer l'impact d'un organisme œuvrant pour la défense des droits des locataires dans un quartier? Quel impact aurait-on alors mesuré? Où situer le seuil de réussite d'une réinsertion sociale? À quel moment un droit social peut-il être jugé reconquis? On le voit, des pratiques aussi diversifiées commandent des approches évaluatives différenciées. Au-delà des lieux communs concernant les attributs des pratiques souvent novatrices et issues de ces organismes (mise de l'avant des valeurs démocratiques, défense de la justice

2. Pour un aperçu plus large de la méthodologie utilisée, le lecteur est invité à consulter le chapitre 2 du rapport final (MATHIEU *et al.*, 2001 : 18-22).

sociale, etc.), et en comparaison avec des interventions institutionnelles plus traditionnelles (approche sectorielle, hiérarchique, bureaucratique, etc.), la validité de la démarche scientifique exige la construction d'indicateurs fiables pouvant apporter des mesures concrètes sur les retombées sociales des interventions de ces organismes, que ce soit sur les personnes qui y travaillent, les usagers faisant appel à leurs services ou encore sur les communautés où ils sont implantés. Une telle évaluation doit tenir compte des caractéristiques propres, sinon de chaque organisme, du moins de chacun des champs d'intervention concernés. Or, dans le cadre restreint de nos travaux, nous avons recensé plus d'une vingtaine de champs d'intervention différents parmi les 153 organismes qui ont répondu à notre questionnaire. Étant donné la complexité des réalités sociales et économiques qui interviennent dans la mise en œuvre de ces pratiques (Mathieu *et al.*, 2001 : 23-32), ces champs constituent autant de réalités différentes exigeant d'être appréhendées de manière singulière.

On retrouvera donc ici des indications relatives à plusieurs pistes prometteuses relevées au cours de notre démarche touchant l'impact social des organismes étudiés. Plus précisément, nous dégagerons quelques éléments de l'apport des organismes communautaires au développement socioéconomique des communautés. Toutefois, ces pistes restent à explorer en fonction, comme nous l'avons dit, de dispositifs méthodologiques permettant d'assurer l'évaluation rigoureuse et systématique des pratiques observées sur le terrain. À cet égard, il faut souligner que la rareté des outils de mesure permettant d'effectuer une telle opération a rendu difficile la mesure de l'impact social de ces organismes. En effet, malgré plusieurs travaux récents menés dans ce domaine (Saucier, Thivierge *et al.*, 2000 ; Boivin et Houde, 1998 ; Tremblay et Tremblay, 1998 ; Tessier et Roussel, 1998 ; Proulx, 1998 ; D'Amours, 1996), les analyses d'impact sont peu nombreuses, et celles qui sont réalisées demeurent peu connues. En outre, les recherches évaluatives ainsi que la littérature scientifique sur le thème de l'impact du tiers secteur de l'économie sociale, que nous avons consultées lors de l'élaboration de nos travaux, fournissaient peu de clés d'analyse permettant d'opérationnaliser une méthodologie pertinente pour notre démarche (Lebel, 1990 ; Mouvement populaire et communautaire 04, 1993 ; Alerte Centre-Sud, 1994 ; CDEST d'Hochelaga-Maisonneuve, 1994 ; Tremblay, 1995). Néanmoins, nous pensons être parvenus à dégager certaines pistes pertinentes pour tenter de mesurer cet impact ; c'est ce que nous présenterons dans les deux sections suivantes.

QUELQUES ÉLÉMENTS CONCERNANT L'IMPACT DES ORGANISMES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE SUR LES PERSONNES ET LE TISSU SOCIAL DES COMMUNAUTÉS

Les représentants ayant participé aux entrevues de groupes ont passablement élaboré sur le rôle joué par leur organisme dans le développement social. Cela est, en soi, déjà révélateur de l'importance qu'ils accordent à cette dimension de leurs activités et de leur engagement à cet égard. Mais des visions différentes ont également été exprimées par les participants quant au sens à donner à ce développement. Ainsi, certains représentants d'organismes affirment que la question de l'impact social des organismes est intéressante puisqu'elle les met en rapport avec leurs interventions. En revanche, l'influence de l'organisme sur le tissu social reste difficile à évaluer, car il faut également tenir compte de l'action d'autres acteurs sociaux. Les politiques des gouvernements, par exemple, peuvent être d'inspiration néolibérale et avoir pour conséquence d'appauvrir certaines catégories de personnes. À l'inverse, ces politiques peuvent se révéler plus progressistes et participer à la prévention des problèmes sociaux. Lors des entrevues, un intervenant ajoutait toutefois que « les interventions de l'État sont très puissantes et vont souvent dans le sens contraire des interventions des organismes communautaires. À la limite, on en vient parfois à se demander si les organismes communautaires ne sont pas là pour empêcher le système d'exploser » (Entrevue 01, 1996). Cette vision du rôle des organismes communautaires, que d'aucuns assimilent à une fonction de contrôle social, a toujours fait partie des débats au sein du mouvement communautaire. Plus récemment, on a assisté à un prolongement de ces débats à travers l'émergence des entreprises de la nouvelle économie sociale (Boivin et Fortier, 1998).

D'autres acteurs au sein du mouvement communautaire sont porteurs d'une vision plus constructive de leurs actions. Un représentant d'organisme illustre l'impact social du secteur communautaire en racontant comment s'était exprimé son désaccord avec la vision du gouvernement québécois au sujet des Carrefours Jeunesse. En participant, avec 37 autres organismes, à une mobilisation sur le plan local, son organisme a contribué à apporter une contre-proposition au gouvernement : « Ceci, afin d'offrir des services qui correspondent à des besoins réels et de façonner de manière plus cohérente leur mission ». (Entrevue 04, 1996). Au militantisme de dénonciation s'ajoute donc, dans le secteur communautaire, le militantisme de proposition, qui ne se contente plus de dénoncer les politiques parfois inappropriées de l'État dans sa recherche de réponse aux besoins des populations, mais qui suggère des propositions alternatives afin d'en arriver à des compromis

avec les autres acteurs sociaux. Pour le représentant de cet organisme, une telle mobilisation démontre bien l'excellente santé du milieu communautaire, ainsi que sa capacité d'agir sur les conditions de vie des personnes.

Abordant une facette peut-être moins visible de l'impact social des organismes, un autre représentant ajoutait qu'il est important qu'il y ait des groupes de défense de droits, mais que cela n'amène pas nécessairement les personnes « à interagir avec tout leur milieu et les individus qui les entourent ». Pour cela, il faut aussi « permettre à l'individu de mieux se connaître et de développer ses habiletés pour interagir avec les autres, développant ainsi un meilleur contrôle sur son environnement » (Entrevue 03, 1996). À titre d'exemple, un organisme intervenant en développement de l'employabilité insistait sur les aspects préventifs de ses activités :

Pour les 18-30 ans, pour qui il est difficile de s'intégrer sur le marché du travail, on fait en sorte qu'ils ne décrochent pas. Le *counseling* qui leur est offert favorise une prise de conscience face à l'état de la société actuelle, mais vise aussi à travailler avec eux pour qu'ils développent des habitudes de vie, qui leur évitent de décrocher et d'empirer leur situation. Pour les 30 ans et plus (la moyenne d'âge de la clientèle est de 45 ans), on travaille à les raccrocher. Cette catégorie d'âge a connu des années sur le marché du travail où c'était beaucoup moins saturé qu'actuellement et où il y avait de bonnes conditions de travail. Ainsi, il y a tout un travail à faire avec eux, pour qu'ils puissent faire le deuil de cette situation et voir comment ils peuvent réintégrer un nouveau marché du travail. (Entrevue 02, 1996)

Globalement, les personnes interrogées estiment que le type d'intervention pratiquée permet une réappropriation du pouvoir des personnes.

Le fait de venir au groupe, disait en entrevue le représentant d'un organisme, diminue leur détresse, ce qui représente un impact sur la société. Le rôle de l'organisme est de les aider à avoir un portrait de la situation actuelle, mais aussi de découvrir ce qu'ils peuvent faire pour eux. Il y a donc une dimension importante au plan de la prise de pouvoir sur eux-mêmes et sur leur intégration. (Entrevue 02, 1996)

À peu près tous les représentants d'organismes que nous avons interrogés affirment que l'impact social de leurs activités et leur influence sur la revitalisation du tissu social amènent une régénération en termes de prise en charge des personnes par elles-mêmes et de prise de pouvoir sur leur vie, ce qu'on désigne souvent par le terme d'*empowerment* dans le jargon des milieux de pratique. L'un d'entre eux affirmait d'ailleurs que « l'attitude des gens change à mesure qu'ils constatent qu'il leur est possible d'agir sur leurs propres conditions de vie. Par exemple, en structurant bien son dossier, une femme peut découvrir qu'il est possible de négocier avec son

agent d'aide sociale, donc d'agir sur ses conditions de vie. Il y a donc des changements qui sont possibles au plan individuel» (Entrevue 01, 1996). Ainsi, on estime que l'impact des activités des organismes communautaires sur le tissu social peut également s'évaluer à travers les résultats obtenus auprès des personnes qui les fréquentent. Cette prise en charge semble également avoir un effet multiplicateur, puisque les personnes ayant participé aux activités de réinsertion sociale d'un organisme vont souvent, par la suite, s'impliquer dans leur communauté ou parrainer de nouvelles personnes. Comme le disait un intervenant lors des entrevues :

La formation continue permet de constater que plusieurs personnes, après leur passage dans un groupe qui donne de la formation, ont amélioré leur niveau de vie. Ce qui n'est pas négligeable puisqu'elles ont réussi à briser le cercle vicieux de la pauvreté. Plusieurs d'entre elles se sont aussi impliquées dans différents comités (par exemple, le comité de parents à l'école de leurs enfants) et viennent faire des témoignages et appuyer ainsi les nouveaux venus. (Entrevue 02, 1996)

Cet effet multiplicateur se fait sentir également sur les réseaux de proximité des personnes. Le suivi à long terme effectué par les organismes permet de constater les changements sur les enfants des personnes qui suivent ces formations : «Lorsque la mère raccroche, les enfants réussissent souvent mieux à fonctionner dans une structure.» (Entrevue 02, 1996)

Par ailleurs, le représentant d'un organisme soulignait que sa clientèle présente plusieurs problématiques, même si toutes les interventions réalisées sont basées sur des situations de travail. Ainsi, les problèmes de toxicomanie d'un jeune risquent d'influencer son comportement au travail (absentéisme, retard, etc.). C'est donc à partir des difficultés au travail que le problème sera récupéré et travaillé. Dans ce cas-ci, on évalue l'impact de cet organisme en fonction de l'influence qu'il exerce sur la personne et selon la prise en charge que permet le retour au travail. Mais la dimension collective de l'intervention occupe aussi une grande place ; les personnes sont alors regroupées par équipe de travail. Cette formule permet aux participants d'être en interaction avec leurs coéquipiers et de développer des habiletés communicationnelles. On met également en place des activités où l'autorité s'exerce de manière moins contraignante et moins hiérarchique que dans la plupart des milieux de travail conventionnels. À travers ces activités, les participants prennent conscience qu'il est possible d'entretenir différents rapports avec l'autorité et que le milieu de travail peut aussi représenter un lieu stimulant et intéressant (Entrevue 02, 1996).

Dans la même veine, un autre représentant insistait sur l'importance de l'intervention en réseau qui permet à un organisme communautaire de travailler constamment avec d'autres ressources du quartier. Grâce à ce

réseautage, il est possible de mettre en place un processus d'intervention intégrée mieux adaptée à la situation des personnes requérantes et d'assurer un suivi même après leur départ :

Si le processus d'insertion peut prendre de quatre à cinq ans, les programmes d'employabilité ne durent que de six mois à un an. Dans cette perspective, être actif ne signifie pas nécessairement être sur le marché du travail. Il y a tout un parcours entre la prise de conscience d'une personne sur l'aide sociale de sa condition, et son insertion sur le marché du travail. Après avoir participé à un programme d'employabilité, la personne n'est pas nécessairement prête à intégrer le marché du travail. Il peut être pertinent pour elle de participer à un autre programme ou de retourner à l'école. L'ensemble des organismes du quartier ont un souci concernant le cheminement des personnes. Par contre, cet organisme demeure l'organisme central, pour ceux qui ont participé aux programmes. Après la formation, les personnes peuvent participer à des stages dans d'autres organismes du quartier. Par l'intermédiaire de ces stages, on transmet les façons de faire acquises dans l'organisme à ces autres organismes communautaires et d'hébergement. Ces expériences sont positives. D'autres personnes développent un nouveau réseau et un autre lieu d'appartenance. (Entrevue 02, 1996)

Certains organismes ont aussi développé des groupes hebdomadaires de soutien et d'entraide permettant aux personnes d'échanger, de briser leur isolement et de sortir de leur marginalité. Ces activités leur permettent de se prendre en charge collectivement. « Les groupes font en sorte que les personnes s'entraident mutuellement », faisait remarquer en entrevue un intervenant. « Le rôle direct de l'organisme est alors secondarisé, alors que la prise en charge des personnes vivant une situation semblable prend de l'importance » (Entrevue 01, 1996). La dimension « entraide et groupe de pairs » peut donc représenter un volet important de l'intervention. Ainsi, à travers les ateliers de recherche d'emploi, « des liens de solidarité se développent, qui amènent les gens à se repositionner dans leur communauté. Des anciens participants viennent supporter les nouveaux ou aider les personnes sans emploi. Les résultats ne s'évaluent donc pas seulement en termes de placements » (Entrevue 02, 1996). Néanmoins, on peut penser qu'à long terme l'insertion professionnelle de la personne demeure un indicateur d'impact important. Pour certains organismes, la création de liens sociaux et le développement de nouvelles solidarités représentent des éléments fondamentaux de l'intervention. Par exemple, on tente de créer des groupes qui soient représentatifs de la diversité culturelle du quartier. Comme le disait un représentant lors des entrevues, « ceci amène les gens à être confrontés à des personnes d'autres cultures et à développer de nouvelles solidarités » (Entrevue 01, 1996). Il semble, en effet, qu'au fil des sessions de formation, les liens changent et les personnes développent des affinités

axées, non plus uniquement sur leur appartenance à une communauté ethnique ou culturelle, mais aussi à partir de considérations plus larges, basées sur la compatibilité des personnalités. Cette confrontation entraîne une certaine relativisation des différences culturelles. Dès lors, confrontée à d'autres cultures, la perception des gens se modifie, ce qui entraîne des changements importants dans le tissu social des communautés. Ainsi, ces activités permettent de transcender, dans la vie sociale, les réseaux que représentent la famille et le travail.

PISTES D'ANALYSE CONCERNANT L'IMPACT SOCIAL DU TIERS SECTEUR D'ÉCONOMIE SOCIALE

Les témoignages recueillis au cours de nos travaux permettent de mieux cerner certains aspects des activités mises en place par les organismes du secteur communautaire ainsi que la manière dont ces organismes interviennent sur divers aspects des problèmes de santé et de bien-être des populations. Toutefois, malgré leur contribution importante à la description et à l'analyse des interventions et malgré leur impact sur les personnes, ces témoignages ne peuvent se substituer à un processus d'évaluation plus formel et rigoureux, satisfaisant aux exigences de la recherche scientifique. La mise en place de tels processus aurait toutefois commandé des dispositifs méthodologiques complexes, plus lourds, intégrant de nombreuses variables (par exemple, l'impact des interventions sur la qualité de vie des personnes), ce que nous ne pouvions réaliser dans le cadre de notre recherche. Néanmoins, ce tour d'horizon des diverses facettes de l'activité des organismes communautaires nous permet de dresser, à tout le moins, un premier inventaire, succinct et incomplet, il est vrai, mais tout de même assez représentatif du type d'impact social qu'il est possible de relever à partir de ces interventions. Cet inventaire donne aussi un aperçu des indicateurs qui peuvent être retenus pour la recherche. Dans le tableau ci-dessous, nous reprenons les principaux éléments de l'impact social des organismes communautaires que nous avons pu recenser lors de nos entrevues et nous les présentons selon une typologie à deux volets : 1) impact sur les personnes et leurs réseaux de proximité (famille, conjoint, enfants, etc.) et 2) impact sur les collectivités locales ou sur le tissu social des communautés. Évidemment, un tel découpage conserve une part d'arbitraire, car il fractionne en deux composantes des interventions qui, par leur nature, tendent à créer des retombées globales à la fois au plan individuel et collectif. Toutefois, pour répondre aux objectifs de synthèse et de systématisation que nous nous étions fixés, il nous apparaissait éclairant de les classer en fonction de leur incidence dominante. C'est ce classement que présente le tableau 1.

TABLEAU 1
**Pistes d'analyse pour l'évaluation de l'impact social
 des activités des organismes communautaires
 sur les individus et les collectivités**

Impact sur les personnes	Impact sur les collectivités
<ul style="list-style-type: none"> • Prise de contrôle des personnes sur leur vie et leur environnement par des activités appropriées et adaptées à leur potentiel et respectant leur cheminement. • Meilleure connaissance d'eux-mêmes et de leurs besoins. • Capacité accrue de socialisation des personnes par l'organisation d'activités. • Développement et renforcement des comportements et des habitudes de vie favorisant l'équilibre émotif et affectif. • Développement et renforcement des comportements et des habitudes de vie favorisant la réinsertion sociale et professionnelle. • Accroissement de la socialisation et de l'expression de soi par le développement des habiletés communicationnelles. • <i>Empowerment</i> favorisant chez les personnes un renforcement de leur capacité d'interaction et de négociation avec les diverses institutions privées et publiques de la société. • Diminution de la détresse sociale et psychologique des personnes par l'organisation d'activités visant à contrer l'isolement. • Meilleure connaissance de la réalité sociale et économique par des activités d'éducation populaire. • Renforcement des capacités d'action des personnes sur leurs conditions de vie (logement, emploi, revenu, etc.). • Effets en cascade de l'intervention sur certains réseaux de proximité des personnes (p. ex., parents → enfants). • Effets multiplicateurs des interventions sur les personnes qui deviennent elles-mêmes porteuses de transformation, par l'accompagnement et le soutien auprès des pairs. • Effets d'entraînement des interventions sur les personnes par leur intégration autonome à d'autres réseaux sociaux (p. ex., cuisine collective). 	<ul style="list-style-type: none"> • Favorise la démocratie sociale et délibérative en mobilisant les acteurs sociaux locaux face à l'imposition de politiques sociales et de programmes sociaux inadaptés aux besoins des communautés. • Favorise la démocratie délibérative en émettant des propositions alternatives afin d'adapter les programmes sociaux publics aux particularités des milieux. • Favorise la cohésion sociale et brise l'isolement des personnes grâce aux interventions globales et partenariales découlant de la mise en réseaux des organismes sur un même territoire. • <i>Empowerment</i> des personnes et des communautés et développement de solidarité par l'organisation des groupes d'entraide et de pairs. • Favorise la cohésion sociale et l'<i>empowerment</i> des personnes et des communautés, brise l'isolement par l'organisation d'activités réunissant des membres de communautés ethnoculturelles différentes. • Permet l'émergence de nouvelles solidarités sociales sur un territoire et l'élargissement des réseaux traditionnels de personnes (famille, conjoint, etc.). • Contribue à diminuer le chômage et la pauvreté par l'organisation d'activités de travail et de promotion de l'employabilité.

Cette liste d'impacts sociaux découlant des activités mises sur pied par les organismes communautaires n'épuise pas les possibilités de leurs retombées. Elle fournit, néanmoins, un bon aperçu des transformations qui peuvent être amorcées du point de vue des personnes et des collectivités, dans le sens d'une prise en charge de leur devenir et d'une amélioration sensible de leur qualité de vie. À cet égard, plusieurs des interventions mentionnées dans le tableau 1 sont à mettre en lien avec les déterminants sociaux de la santé, eux-mêmes liés aux conditions de vie, tels qu'ils sont définis dans la Politique de la santé et du bien-être du gouvernement du Québec, c'est-à-dire le revenu, le logement, la scolarité et l'emploi (Gouvernement du Québec, 1992). Ce rapprochement est important, car les conditions de vie des personnes ont une incidence majeure sur leur état de santé et de bien-être. Certaines recherches ont d'ailleurs montré que «la qualité du réseau social aurait un effet immunitaire sur l'individu, particulièrement lorsqu'il traverse des situations difficiles» (Gouvernement du Québec, 1992 : 25). Pourtant, malgré le développement des connaissances portant sur ce sujet depuis les années 1970, le système sociosanitaire institutionnel a porté relativement peu d'attention à ces facteurs. Ce peu d'intérêt semble s'expliquer par la perception voulant que les facteurs socioéconomiques restent largement imprévisibles et incontrôlables et «qu'il n'y a donc pas lieu d'investir beaucoup d'énergie intellectuelle ou d'attention politique pour tenter de les connaître et de les influencer» (Evans et Stoddart, 1996 : 52). Or, la crise de l'État-providence, dans ses aspects touchant le domaine des services de santé et des services sociaux, tend à ramener sur la scène sociale et politique certaines préoccupations concernant les déterminants socioéconomiques du bien-être des individus (Jetté *et al.*, 2000). Ainsi, les difficultés actuelles du système à répondre aux besoins de santé et de services sociaux de la population tendent à remettre en question la croyance – profondément enracinée dans certains milieux – voulant que le système de soins soit capable à lui seul d'assumer cette lourde responsabilité. Cette remise en question est déjà amorcée par un certain nombre d'acteurs sociaux et d'experts concernés par cette question, et ce, non seulement au Québec, mais aussi dans le reste du Canada et ailleurs dans le monde (Centre de statistiques internationales, 1998). Ainsi, des organismes et des groupes d'experts canadiens, réunis au sein du Forum national sur la santé, ont mis de l'avant de nouvelles perspectives quant au développement de politiques de santé et de bien-être, en proposant (à l'instar d'autres experts) le regroupement des déterminants de la santé autour de quatre thèmes : l'environnement, la biologie humaine, l'organisation des soins et les modes de vie. Malgré les réserves qu'on peut adresser aux membres de ce Forum concernant les propositions de politiques qui découlent de leur prise de position, notamment leurs difficultés à se libérer d'une vision centralisatrice de la prestation de services, la réflexion qu'ils ont amorcée a

le mérite d'illustrer le fait que l'organisation des soins ne constitue qu'un facteur parmi d'autres pouvant influencer sur la santé et le bien-être de la population (Forum national sur la santé, 1997 ; Evans et Stoddart, 1996).

Comme nous l'avons souligné précédemment, nous croyons que, parmi les quatre regroupements de facteurs, c'est surtout dans le domaine des transformations des modes de vie (ou de l'amélioration des conditions de vie) que les organismes communautaires sont en mesure d'apporter une contribution nouvelle et originale, eu égard aux problèmes de santé et de bien-être. Et ce, même si « les acteurs communautaires engagés dans des démarches de recomposition sociale sur la scène locale, autour des enjeux de l'emploi et des autres aspects du développement local sont aux prises avec une réalité complexe dont ils ne maîtrisent pas toutes les variables » (Hamel, 1998 : 237). En outre, contrairement à une perception assez répandue, ces déterminants non médicaux de la santé n'ont pas uniquement une incidence sur les populations marginalisées et démunies, ils ont un impact majeur sur l'état de santé de l'ensemble de la population et concernent toutes les couches de la société (Evans et Stoddart, 1996).

QUELQUES CONSIDÉRATIONS D'ORDRE MÉTHODOLOGIQUE

Les pistes d'analyse mises en relief au tableau 1 peuvent avoir des incidences aussi bien sur les objets d'étude ciblés par les chercheurs que sur le choix des méthodologies mises en œuvre pour appréhender ces objets. Ainsi, le type de méthodologie par lequel on peut véritablement mesurer les retombées des organismes communautaires peut être de nature sommative ou encore formative (comme nous le verrons subséquemment). Elles supposent que l'on ait recours à toute une panoplie de dispositifs méthodologiques comportant à la fois des outils de nature qualitative et quantitative. D'un point de vue sommatif, l'évaluation des retombées de l'action de ces organismes, sur le plan de la détresse sociale et psychologique des personnes par exemple, peut nécessiter des études de type « avant-après » ou des études avec groupes témoins et des mesures telles que la fréquentation par ces personnes des ressources publiques, privées et associatives (mesures objectives) répondant aux situations d'urgence (urgences d'hôpitaux, centres de crise, etc.). Elle peut également conduire à réaliser des entrevues avec ces mêmes personnes concernant leur appréciation de leur situation (mesures subjectives pouvant être quantifiées grâce à des échelles de satisfaction par exemple). C'est souvent à la lumière du croisement des données obtenues par tous ces moyens qu'il est, par la suite, possible de tracer un portrait relativement fiable et

satisfaisant des retombées d'une action sur ces populations, portrait qui tient alors compte de l'ensemble des dimensions propres au vécu des personnes et à leur environnement.

Par ailleurs, l'évaluation de l'impact sur les collectivités fait fréquemment appel à des dispositifs cherchant davantage à qualifier et à mesurer des processus (démocratie délibérative, cohésion sociale, *empowerment*, etc.) qu'à évaluer des situations perçues comme une fin en soi, même si l'on peut penser que l'intérêt général et le bien commun font figure d'objectif ou d'horizon ultime de ces pratiques. Dès lors, l'entrevue de groupe, l'observation (participante ou non) et le questionnaire permettent de colliger des données sur les processus et peuvent se conjuguer à des données objectives (taux de chômage, taux de criminalité, prévalence de certaines maladies, revenus, scolarité, etc.) recensées par les grandes agences gouvernementales (Statistique Canada, Santé Québec, etc.) afin d'apprécier les retombées d'activités mises en place pour contrer la dégradation de certains milieux et territoires. Mais plus que jamais, l'évaluation de l'impact social des activités des organismes communautaires exige la mise en place de structures de recherche partenariales mettant à profit le savoir d'expérience des intervenants qui œuvrent dans les organismes visés et qui ont un contact régulier avec les usagers. Leur proximité et leur connaissance de la réalité des milieux explorés permettent ainsi d'adapter les stratégies de recherche et les outils méthodologiques en fonction des caractéristiques et des particularités qu'on y retrouve. Elles permettent également aux chercheurs de valider leurs questions de recherche ou de les orienter vers des thèmes prometteurs. Les propos d'intervenants rapportés dans notre article sont un exemple d'un premier débroussaillage qui peut être fait à partir des pratiques quotidiennes de ces personnes. En d'autres termes, le défi que pose la question de l'impact social des activités des organismes communautaires est en grande partie celui de conjuguer savoir scientifique et savoir d'expérience afin d'explorer des pratiques novatrices dont les retombées restent encore trop souvent de l'ordre de l'intuition, de l'approximation ou de l'anecdote. Cette question implique un échange de connaissances entre chercheurs et intervenants : transmission de connaissances tirées de l'expérience des intervenants vers les chercheurs afin de mettre au jour ces retombées, mais aussi transfert de connaissances des chercheurs aux intervenants sur les diverses étapes méthodologiques d'un projet scientifique et sur les divers moyens dont ils disposent pour effectuer la collecte des données. Cet échange permet par la suite non seulement de choisir une méthodologie appropriée et de confronter les résultats de la recherche au cadre théorique proposé par les chercheurs, mais aussi de mettre ces résultats en perspective par rapport à la connaissance qu'en ont les intervenants qui vivent au quotidien les activités

des organismes. L'évaluation des impacts sociaux intègre alors un point de vue formatif qui examine à la fois les pratiques de la recherche et celles de l'intervention.

CONCLUSION

Nous nous sommes attardés à la question des déterminants sociaux de la santé et du bien-être parce qu'ils constituent, selon nous, des indicateurs qui permettent d'évaluer les véritables retombées des activités des organismes communautaires. Dans notre recherche, les témoignages des représentants d'organismes communautaires relatifs à l'impact de leurs activités sur les personnes et le tissu social des communautés, par l'entremise de solidarités nouvelles au plan individuel et collectif, montrent l'effet d'entraînement que peut avoir le secteur communautaire sur les divers réseaux sociaux présents dans un territoire. Ces nouveaux réseaux émergent à partir d'activités, de travail, d'entraide ou culturelles renforçant les liens sociaux sur un territoire en établissant des ponts entre les membres des diverses communautés ethnoculturelles, entre travailleurs, membres d'une famille ou citoyens d'un quartier. À cet égard, les exemples rapportés dans cet article reflètent bien le type d'impact social qu'ont les organismes communautaires et l'effet d'entraînement qu'ils peuvent avoir sur les membres d'une communauté ainsi que sur les autres organismes implantés sur le même territoire. Nous avons également tenté de dégager certaines pistes d'analyse afin d'évaluer de manière plus rigoureuse les activités et les services des organismes communautaires. Notre contribution, bien que modeste, permet tout de même d'envisager, dans des étapes ultérieures et par l'entremise d'autres recherches, le déploiement d'un dispositif méthodologique plus adéquat qui rendrait compte d'un spectre plus large des retombées de ces organismes.

Malgré l'évidente reconnaissance sociale recherchée par ces organismes, à travers la mesure d'impact des activités et des services rendus aux populations et aux communautés, ceux-ci n'aspirent pas à supplanter l'État dans ses responsabilités à l'égard des personnes dans le besoin. L'action des organismes de l'économie sociale ne vise pas, en effet, à se substituer aux services dispensés par le secteur public ; elle s'inscrit davantage dans une optique partenariale qui laisse à l'État un rôle majeur à jouer, afin d'assurer la gratuité, l'universalité et l'accessibilité des services de santé et de bien-être sur l'ensemble du territoire. Selon les représentants des organismes que nous avons rencontrés, le rôle qui incombe à l'État est de financer adéquatement les acteurs de la société civile qui, ayant fait preuve de la pertinence sociale et économique de leurs activités, souhaitent participer pleinement au développement social de la société. Cette reconnaissance

des organismes et le soutien financier qui l'accompagne dépendent en grande partie de l'évaluation qui est faite et qui sera faite de l'impact de leurs activités sur les plans social et économique. On doit également tenir compte, dans l'évaluation de ces organismes, des coûts sociaux et économiques que leurs activités permettent d'épargner collectivement. Or, il se révèle difficile de mesurer cette contribution. La difficulté provient principalement de la rareté et de la dispersion des outils développés jusqu'à maintenant pour cette évaluation. Elle résulte également de la nature même des activités des organismes et de leurs retombées (ayant souvent un impact préventif), qui se prêtent mal à des mesures d'évaluation traditionnelles d'ordre quantitatif. À cet égard, l'utilisation d'une méthodologie plurielle et la formation d'équipes de recherche autour d'une structure partenariale, incluant des intervenants des milieux étudiés, nous semblent des voies prometteuses pour mener à bien ce type de recherche³.

Malgré les réserves exprimées, nous avons pu dégager certaines pistes que nous considérons intéressantes pour la poursuite de travaux de recherche : revitalisation du tissu social, *empowerment* des personnes, création de liens sociaux, etc. On peut toutefois considérer que notre contribution représente une amorce de réponse aux attentes exprimées initialement par les organismes ayant participé à la recherche. Nul doute que la question de la mesure des impacts sociaux de leurs activités va constituer un enjeu majeur pour ces organismes au cours des prochaines années. Déjà, des travaux ont été entrepris par diverses équipes de recherche, au Québec et ailleurs, pour faire avancer les connaissances à cet égard. Cet investissement des chercheurs devra être poursuivi puisque la question de l'évaluation semble une condition essentielle à la création d'un véritable rapport de force avec les secteurs public et privé et la pleine reconnaissance de l'apport du secteur de l'économie sociale au développement social ainsi qu'à la santé et au bien-être des populations.

Bibliographie

- ALERTE CENTRE-SUD (1994). *Le milieu communautaire et le développement économique dans le quartier Centre-Sud de Montréal*, Montréal,
- BOIVIN, C. et L. HOUDE (1998). *Profil des organismes communautaires reconnus en santé et services sociaux. Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Chicoutimi, Table régionale des organismes communautaires du Saguenay-Lac-Saint-Jean (TROC 02), 96 pages.

3. La mise sur pied des Alliances de recherche universités-communautés (ARUC) constitue un bel exemple des nouvelles orientations prises par les milieux de la recherche afin de soumettre à une tension féconde et critique savoirs scientifiques et savoirs d'expérience.

- BOIVIN, L. et M. FORTIER, dir. (1998). *L'économie sociale : l'avenir d'une illusion*, Montréal, Fides, 229 pages.
- CDEST D'HOCHELAGA-MAISONNEUVE (1994). *Caractéristiques du développement communautaire*, Montréal, document photocopié.
- CENTRE DE STATISTIQUES INTERNATIONALES (1998). « Comparaison internationale des dépenses de santé et de l'état de santé », dans Forum international sur la santé (sous la direction de), *À la recherche d'un équilibre. Le secteur de la santé au Canada et ailleurs*, vol. 4, Éditions Multimondes, 155-174.
- CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DES BOIS-FRANCS (1987). *Fais-moi signe de changement*, Actes du colloque sur le développement communautaire, Victoriaville.
- CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE L'ÉRABLE (1997). *Profil socioéconomique des organismes communautaires de la MRC de l'Érable*, CDC de l'Érable, 45 pages.
- D'AMOURS, M (1996). *Présence de l'économie sociale au Québec : une illustration dans six secteurs et sept régions*, Montréal, Institut de formation en développement économique communautaire (IFDEC), 46 pages.
- EVANS, R.G. et G.L. STODDART (1996). « Produire de la santé, consommer des soins », dans EVANS, R.G., BARER, M.L. et T.R. MARMOR (sous la direction de), *Être ou ne pas être en bonne santé. Biologie et déterminants sociaux de la maladie*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal ; Paris, John Libbey Eurotext, 37-73.
- FORUM NATIONAL SUR LA SANTÉ (1997). *La santé au Canada : un héritage à faire fructifier*, Rapports de synthèse et documents de référence, Ottawa, Gouvernement du Canada, 150 pages.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (1992). *La politique de la santé et du bien-être*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 192 pages.
- HAMEL, P. (1998). « Solidarité communautaire et développement local : une nouvelle perspective pour construire des compromis sociopolitique », dans Forum national sur la santé (sous la direction de), *Les déterminants de la santé. Le cadre et les enjeux*, vol. 3, Éditions Multimondes, 203-246.
- JETTÉ, C., LÉVESQUE, B., MAGER, L. et Y. VAILLANCOURT (2000). *Économie sociale et transformation de l'État-providence dans le domaine de la santé et du bien-être. Une recension des écrits (1990-2000)*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 202 pages.
- JETTÉ, C. et R. MATHIEU (1998). « Le réseautage, la concertation et le partenariat : des outils de développement social pour les organismes communautaires », *Économie et solidarité*, Revue du CIRIEC Canada, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, vol. 30, n° 1, 42-56.
- LEBEL, H. (1990). *Rapport d'enquête sur l'impact socioéconomique des organismes communautaires du K.R.T.B.* (Kamouraska/Rivière-du-Loup/Témiscouata/LesBasques), CROVEP.

- MATHIEU, R. *et al.* (1996). *L'impact économique et social du secteur communautaire dans quatre arrondissements de la Ville de Montréal*, Document de consultation, Montréal, Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS)/Services aux collectivités, UQÀM, 1996, 108 pages.
- MATHIEU, R. *et al.* (2001). *L'impact socio-économique des organismes communautaires et du secteur de l'économie sociale dans quatre arrondissements de la Ville de Montréal*, Rapport final, Montréal, Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS)/Services aux collectivités-UQÀM/TELUQ, 144 pages.
- MOUVEMENT POPULAIRE ET COMMUNAUTAIRE 04 (1993). *L'impact social et économique des groupes populaires et communautaires de la région 04*. Rapport d'enquête, 50 pages.
- PROULX, J. (1998). *L'impact social et économique des organismes communautaires du territoire de la MRC Nicolet-Yamaska*, Corporation de développement communautaire Nicolet-Yamaska, 46 pages.
- SAUCIER, C., N. THIVIERGE *et al.* (2000). *Un portrait de l'économie sociale au Bas-Saint-Laurent*, Rimouski, CRDC/CRES-BSL/GRIDEQ/Université du Québec à Rimouski, 118 pages.
- TESSIER, D. et S. ROUSSEL (1998). *L'empreinte des pratiques communautaires dans la Petite-Nation et la Vallée-de-la-Lièvre : impact social et économique*, Hull, Corporation de développement communautaire Rond Point, 82 pages.
- TREMBLAY, J. (1995). *Les groupes communautaires un ATOUT pour le développement économique D'ICI*, Valleyfield-Beauharnois, Production du Réseau communautaire pour le développement.
- TREMBLAY, M. et P.-A. TREMBLAY, dir. (1998). *Les contributions sociales et économiques des organismes communautaires de la Corporation de développement communautaire du ROC*, Chicoutimi, Groupe de recherche et d'interventions régionales (GRIR éditeur)/Université du Québec à Chicoutimi, 218 pages.

Entrevues

- Entrevue 01 (1996). Compte rendu d'une entrevue de groupe faite par R. MATHIEU et C. JETTÉ avec trois représentants d'organismes communautaires en éducation populaire, Montréal, UQÀM.
- Entrevue 02 (1996). Compte rendu d'une entrevue de groupe faite par R. MATHIEU, C. JETTÉ et D. G. TREMBLAY avec huit représentants d'organismes communautaires en développement de l'employabilité, Montréal, UQÀM.
- Entrevue 03 (1996). Compte rendu d'une entrevue de groupe faite par R. MATHIEU et C. JETTÉ avec deux représentants d'organismes communautaires en défense de droits, Montréal, UQÀM.
- Entrevue 04 (1996). Compte rendu d'une entrevue de groupe faite par R. MATHIEU et C. JETTÉ avec quatre représentants d'organismes communautaires en santé et services sociaux, Montréal, UQÀM.